

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille quinze

Le : 16 décembre

Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Henry SARRAZIN, Maire.

Date de convocation du Conseil : le 10 décembre 2015

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213402969-20151217-2015-10-12-52-DE

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 14

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2015

Publication : 21/12/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



N°2015 – 10 – 12 – 52

Présents : MM, Henry SARRAZIN, Jean-Michel MEUNIER, Monique MASDURAUD, Yves SAVIDAN, Isabelle MILESI, Isabelle MORONVAL, Valérie BOURGARIT, Nicolas BAUDESSEAU, Marion MANAHILOFF, Claude CATHELIN, Cathy VIGNE, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Jean-Louis PONS à Jean-Michel MEUNIER, William PELLECUER à Nicolas BAUDESSEAU, Paméla IZARD à Monique MASDURAUD.

Absent : Gérard ESPINOSA.

Secrétaire de séance : Jean-Michel MEUNIER.

Objet : Approbation du projet de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du pays de Lunel.

Le maire expose au conseil que, conformément à l'article L.5211-39-1 du code Général des Collectivités Territoriales, Il convient d'étudier le projet de schéma de mutualisation proposé par la Communauté de Communes du Pays de Lunel.

Une délibération approuvant cette mutualisation va être votée par la CCPL et une convention va être rédigée par leurs services, aujourd'hui soumise à votre approbation.

Le schéma de mutualisation a pour objet de recenser les capacités et besoins et de définir les pistes prioritaires de mutualisation des communes et de la CCPL, afin d'optimiser les compétences et moyens de chaque entité.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de schéma de mutualisation.

Le maire invite le conseil à délibérer.

Le conseil, ouï l'exposé de monsieur le maire et après en avoir délibéré, Approuve à l'unanimité des présents, le projet de schéma de mutualisation.

Pour extrait. Saussines, le 17 décembre 2015
Le Maire, Henry SARRAZIN



Certifié exécutoire. Publié le : 17.12..2015
Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans le délai de 2 mois à compter de la présente publication

